

## DELIBERATION 2016-37

LE 21 AVRIL DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. – Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – Mme MAUREL P. – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – M. A. CLAMOUSE - Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. – M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. PAINTRAND J.F. procuration à Mme VESSIOT – M. TRINDADE J. procuration à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. NENCIONI S. procuration à M. CLAMOUSE A. - Mme AURIAC A. procuration à M. FONTVIEILLE H. – M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

**ABSENT** : M. ATLAN J.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme FABRY V. - M. CARABASSE P.

Madame FASSIO Isabelle a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : OUVERTURE DE 3 POSTES DE L'EDUCATION NATIONALE : AVIS DE LA COMMUNE**

Suite à l'évolution des effectifs scolarisés constatés et prévus sur la Commune, Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, après avoir consulté le Comité Technique Spécial Départemental et le Conseil Départemental de l'Education Nationale a décidé l'ouverture de :

- 2 postes d'enseignants à l'école élémentaire les Escholiers,
- 1 poste d'enseignant à l'école maternelle les Escholiers.

Cette mesure confirme, d'une part, la création de la 7<sup>ème</sup> classe élémentaire à l'occasion de la rentrée de septembre 2015 et, d'autre part, crée 2 nouveaux postes, un en maternelle et un en élémentaire pour la rentrée prochaine.

A ce stade, cela paraît conforme aux besoins de la Commune.

Madame le Maire propose donc de donner un avis favorable aux mesures proposées. Toutefois, le nombre d'enfants à scolariser évoluant rapidement, il est nécessaire que Commune et Education Nationale restent vigilantes dans les semaines à venir et, au besoin, réactives.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>UNANIMITE</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstention</b>	

Envoyé en préfecture le 27/04/2016

Reçu en préfecture le 27/04/2016

Affiché le

**SLO**

ID : 034-213402704-20160427-2016\_37-DE

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **EMET** un avis favorable à l'ouverture de 3 postes aux Escholiens ;
- **DIT** qu'il est nécessaire que commune et Education Nationale maintiennent une attention soutenue sur l'évolution des effectifs scolaires afin d'assurer une rentrée scolaire 2016/2017 dans de bonnes conditions.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**  
**Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole**

